



REGLEMENT

EPREUVE
Marche à allure libre. 4,2 km autour du lac de Créteil. Île de Loisirs – 9 rue, Jean GABIN 94000 CRETEIL.

HORAIRES
A partir de 8 h 30, remise des dossards à la tente accueil au niveau du « village » Départ 10 h 00.

INSCRIPTIONS
Le bulletin d'inscription est à retourner par courrier avant le 22 septembre 2018 accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'association « Fonds Henri Mondor » à la Direction de la Communication des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor 51 avenue du Mal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL Cedex
Montant : 5 € (par courrier)
Gratuit pour les enfants.

ASSURANCE
Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité en cas de défaillance d'un marcheur lié à un mauvais état de santé et en cas d'accident dû au non respect des consignes ainsi que toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

MEDICAL
Assistance médicale assurée par une équipe du SAMU 94.

DROIT A L'IMAGE
L'organisation se réserve le droit d'exploiter toutes les photos et vidéos prises le jour de la manifestation dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires.

RECOMPENSES
- Tee-shirt à tous les participants
- Coupes aux premiers de chaque catégorie : Hommes, Femmes, Patients, Personnel, Public.
- Lots par tirage au sort.

CAS DE FORCE MAJEURE
Dans le cas où la marche serait annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

ACCEPTATION
Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.



MARCHE ACTIVE

CALIPSSO

SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018

10H00 - ÎLE DE LOISIRS - CRÉTEIL

Inscriptions et informations
<http://chu-mondor.aphp.fr>
tél. : **01.49.81.20.06**

